

**DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 23 novembre 2012**

Nombre de Conseillers**En exercice : 15****Présents : 14****Suffrages exprimés : 14****Pour : 14****Contre : 0****Abstentions : 0**

L'an deux mil douze

le 23 novembre

le Conseil Municipal de la commune de HAUTEFAGE-LA-TOUR

dûment convoqué, s'est réuni en session extraordinaire

à la Mairie, sous la présidence de M Guy VICTOR

Date de convocation du Conseil Municipal : 15 novembre 2012

PRESENTS : VICTOR Guy, ROGER Jean-Claude, LAFOSSE Jean-Marie, BERDINELLE André, COLLIE Patrice, DUMAS Jean Paul, SIMON Marie-France, SABATHE Frank, BRANQUET Sylvie, LAHAYVILLE Aimé, BERNOU Christiane, RICHAUD Aline, COURTY Jacques, LACOMBE Jean-Claude.

ABSENTE - EXCUSEE : GALLI Marie Laure.

Secrétaire de séance : Patrice COLLIE

ORDRE DU JOUR

- Déplacement du chemin rural de « cessac »
Vente Commune de Hautefage la Tour/SCI VILLESEQUE (M VANDENBERG)
Vente SCI VILLESEQUE/Commune de Hautefage la Tour
- Projet MARPA
- Décision modificative n°4
- Projet de dénomination des rues – constitution d'une commission
- Questions diverses.

48/2012 Vente Commune/SCI VILLESEQUE (VANDENBERG)**Vente SCI VILLESEQUE (VANDENBERG)/Commune**

Dans le cadre du déplacement d'une partie du chemin rural de « cessac », le conseil municipal, après avoir délibéré décide :

La commune vend à SCI VILLESEQUE (Monsieur VANDENBERG Robert), suivant le document d'arpentage n° V.06.12.251 en date du mois de juin 2012, établi par Mathieu BRIGNOL, Géomètre, une partie du chemin rural impraticable de cessac d'une superficie de 498 m2 au prix de quatre vingt euros (80€).

La SCI VILLESEQUE (Monsieur VANDENBERG Robert) vend à la commune, suivant le document d'arpentage n° V.06.12.251 en date du mois de juin 2012, établi par Mathieu BRIGNOL, Géomètre, la parcelle cadastrée section E n° 425p d'une superficie de 480 m2 (chemin rural à ouvrir) au prix de quatre vingt euros (80€).

Le Conseil municipal dit que tous les frais engendrés par cette opération seront à la charge de la partie demanderesse comme cela a été précisé dans la délibération du 21 juin 2012.

Le Conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer l'acte afférent à cette transaction.

49/2012 Projet MARPA

Lors de la réunion du conseil municipal du 23 mai 2012, M RABIER, Directeur Adjoint de la MSA Dordogne-Lot et Garonne, et M RICAUD, chargé d'étude en ingénierie sociale ont présenté le concept MARPA (Maison d'Accueil Rurale pour Personnes Agées).

A l'issue de cette réunion, le conseil municipal s'est prononcé favorable pour engager la première démarche qui consiste à l'analyse préalable du projet,

Une deuxième réunion a eu lieu le 10 juillet 2012 avec les élus des communes voisines afin de composer le territoire d'étude,

Une lettre d'intention a été adressée le 16 novembre 2012 à Madame la Présidente de la MSA et à Monsieur le Président du Conseil Général afin de prendre rang et être positionné sur le prochain Schéma Gérontologique,

Afin de poursuivre la démarche, Monsieur le Maire propose le lancement de l'étude de besoins et de définir un pré-comité de pilotage,

Où l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré le Conseil Municipal :

- Décide que le projet MARPA sera porté par la commune de Hautefage la Tour, propriétaire d'un terrain situé au bourg
- Est favorable au lancement de l'étude de besoins afin de légitimer la demande des aînés sur notre territoire
- Définit un pré-comité de pilotage comme suit :
Monsieur Guy VICTOR, Maire
Monsieur Jean Claude ROGER, 1^{er} Adjoint
Madame Sylvie BRANQUET, Conseillère municipale

50/2012 : Budget commune 2012 - Décision modificative n° 4 – Don de l'Association « Comité des Fêtes » - Achat de tables

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier de Monsieur le Président du Comité des Fêtes d'Hautefage qui propose de faire un don d'un montant de 1200 € à la commune pour l'achat d'un lot de tables pour la salle des fêtes.

Le conseil Municipal, entendu l'exposé du Maire :

- Accepte le don de l'Association « Comité des Fêtes »
- Décide d'acheter un lot de 20 tables pour la salle des fêtes
- Approuve la décision modificative n° 4 ci-dessous :

INVESTISSEMENT

Dépenses		Recettes	
Article - Opération	Montant	Article - Opération	Montant
2188 - 23 - Achat d'un lot de 20 tables	1 200,00	1025 - 23 - Don et leg en capital	1 200,00
	1 200,00		1 200,00

51/2012 : Dénomination des rues – Constitution d'une commission

Monsieur le Maire fait part aux conseillers qu'il serait important d'entreprendre en 2013 la dénomination des rues et la numérotation des maisons du bourg.

En effet, depuis quelques temps, les services de la Poste pour la distribution du courrier, mais aussi des prestataires comme France Télécom ou EDF se plaignent de l'imprécision des adresses dans le Bourg.

De plus, lorsqu'une adresse est imprécise, les services de secours peinent à trouver le lieu de leur intervention. Ils perdent du temps et les conséquences peuvent être fâcheuses.

La Poste peut aider la commune dans cette démarche, mais la compétence de dénommer une rue revient au Conseil Municipal, ce dernier fixe un nom par délibération.

Les frais d'établissement, d'entretien et de renouvellement des plaques de rue sont exclusivement à la charge de la commune, seul l'entretien des numéros des maisons incombe au propriétaire.

Monsieur le Maire propose de constituer une commission qui aurait la tâche de présenter au conseil des propositions de noms de rues.

Le conseil Municipal, entendu l'exposé du Maire :

- Décide d'engager le projet de dénominations des rues,
- Nomme en tant que membres titulaires de la commission : Messieurs Guy VICTOR, Jean-Claude ROGER, André BERDINELLE, Aimé LAHAYVILLE, Mesdames Christiane BERNOU, Sylvie BRANQUET, en tant que membre suppléant : Monsieur Jean-Paul DUMAS.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an que dessus.

La présente séance comprend les délibérations n° 48/2012 au n°51/2012.

Le Maire,
Guy VICTOR

